

Manuel d'information sur le Programme Quicklaw® pour les facultés de droit



Table des matières

Programme Quicklaw® pour les facultés de droit.....	3
Politique Quicklaw® visant les utilisateurs des facultés de droit.....	5
Procédure Quicklaw® d'inscription en ligne.....	7
Formation complémentaire Quicklaw® pour les participants au programme éducatif.....	9
Soutien et Ressources LexisNexis®.....	11

Programme Quicklaw® pour les facultés de droit

Grâce à Quicklaw, les étudiants pourront ...

- Faire leurs travaux de manière plus efficace.
- Développer des aptitudes professionnelles en recherche juridique.

Fidèle à une longue tradition, LexisNexis a le plaisir d'offrir l'accès gratuit à son contenu juridique en ligne de qualité supérieure ainsi que de la formation et du soutien à la clientèle inégalés gratuits aux étudiants, aux professeurs et aux bibliothécaires des facultés de droit canadiennes. Cette année, nous avons le plaisir d'offrir aux étudiants l'accès gratuit et sans frais à l'établissement aux produits/services suivants :

- le forfait LexisNexis® Quicklaw® Full Service International Academic
- l'outil de productivité JuriCiteMC avec Auto Link et
- le réseau juridique global martindale.com® Connected

Comment Quicklaw peut-il m'aider?

Quicklaw est le service de recherche de confiance au Canada – une position que nous détenons depuis plus de 35 ans. Du droit civil au common law, en français et en anglais, les étudiants, le corps professoral et les bibliothécaires ont accès à la plus vaste collection d'information juridique – le tout accessible à partir d'une seule session. Ce contenu inégalé couplé à de puissantes fonctionnalités donne aux étudiants et aux membres du personnel un accès efficace à l'information désirée, dont :

- **Halsbury's® Laws of Canada** – La collection en ligne complète
- **Information juridique primaire**
 - **Jurisprudence (Décisions judiciaires et administratives)** – Décisions de toutes les juridictions canadiennes, de tous les tribunaux judiciaires et administratifs, ainsi que *Décisions de la Commission du tarif du Canada, Canadian Insurance Law Reporter, Canadian Native Law Reporter, Dominion Tax Cases, Rapports de la Cour de l'Échiquier, Recueil des décisions des Cours fédérales, Ontario Reports, Recueils des arrêts de la Cour suprême du Canada* et plus de 300 000 décisions rapportées dans aucun recueil imprimé

- **Documents législatifs** – Lois consolidées annuelles et en vigueur provinciales, territoriales et fédérales (y compris les versions en entier et par articles), les règlements, les règles de pratique, les textes de lois historiques, les lois et les règlements abrogés, les versions Capsules historiques des lois, les règlements de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, les traités internationaux et l'ALENA
- **Services de traitement judiciaire** – QuickCITE® jurisprudence et QuickCITE® législation, ainsi que des services de traitement judiciaire de décision des É.-U. et du R.-U.
- **Abrégés de jurisprudence** – *Abrégé de jurisprudence du Canada*, comportant plus d'un million de résumés organisés dans un plan de classification pouvant être parcouru, ainsi que la collection Canadian Case Summaries (CCS)
- **Revue juridique** – Revues juridiques nationales et internationales
- **Bulletins de signalement** – Des bulletins de signalement licenciés ou propriétaires de LexisNexis®
- **Formulaires et modèles** – La collection Formulaires et modèles pour les avocats-conseils, portant sur un large éventail de domaines
- **Actualités et informations sur le monde des affaires** – Actualité canadienne et internationale
- **Documents internationaux** – Information juridique primaire (jurisprudence et législation) de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni
- **Titres en Droit des affaires canadiens de Wolters Kluwer** – Divers titres disponible par abonnement
- **Autres sources** – Wrongful Dismissal Notice Searcher, Termes et locutions en droit canadien, le service d'actualité juridique LAW/NET™, *Canadian Law Symposia Index, l'Index à la documentation juridique au Canada* et toutes les collections canadiennes Quantum

Accès en ligne simple

Quicklaw offre un large éventail de fonctionnalités avancées pour aider les étudiants, le corps professoral et les bibliothécaires à travailler efficacement, à obtenir des résultats précis et à effectuer des recherches de qualité supérieure. Accéder Quicklaw en visitant www.lexisnexis.ca/facultes.

IMPORTANT :

Les étudiants poursuivant leurs études, les professeurs et les bibliothécaires qui possèdent déjà un code d'identification Quicklaw et un mot de passe **ne doivent pas s'inscrire à nouveau**. Les personnes ayant égaré ou oublié leur code d'identification et mot de passe sont priées de visiter la page www.lexisnexis.ca/acces_fr_Quicklaw et choisir soit "mot de passe oublier?" ou "code d'accès oublier?". Vous pouvez aussi toujours communiquer avec le soutien à la clientèle au 1-800-387-0899 ou à service@lexisnexis.ca



Soutien et formation de premier ordre

LexisNexis aide les étudiants et les membres du personnel à maîtriser Quicklaw en fournissant **gratuitement la formation** en français et en anglais (voir les pages 9 et 10) ainsi que le matériel de l'utilisateur. La formation est dispensée depuis les facultés de droit, les bureaux de LexisNexis au Canada et par le biais de sessions de formation sur le Web. Les étudiants peuvent visiter la page www.lexisnexis.ca/facultes, pour connaître les séances dispensées à leur faculté et télécharger le matériel de l'utilisateur.

Quicklaw est appuyé par de l'aide en ligne de qualité supérieure, y compris de l'aide textuelle, des démonstrations animées, des liens « Comment faire pour... » sur des tâches définies.

L'une de nos priorités est de fournir un soutien à la clientèle rapide, courtois et personnalisé à tous nos utilisateurs. Les étudiants et les membres du personnel universitaire peuvent communiquer avec le Soutien à la clientèle pour obtenir **gratuitement un code d'identification, de l'aide à la recherche et du soutien technique** par téléphone ou par courriel, en français ou en anglais, sept jours par semaine. Vous pouvez joindre le Soutien à la clientèle au 1-800-387-0899 ou à service@lexisnexis.ca.

Procédure d'inscription automatisée

Afin de faciliter la gestion des codes d'identification par votre institution, LexisNexis a recours à une procédure d'inscription automatisée pour l'attribution gratuite de codes d'identification Quicklaw. (**Remarque :** Nous recommandons aux utilisateurs de s'inscrire en ligne à l'aide de l'adresse électronique de leur institution.) Une fois la procédure terminée, les utilisateurs admissibles obtiennent leurs codes d'identification et leurs mots de passe et pourront accéder aux services Quicklaw à partir de n'importe quel endroit. Vous trouverez plus d'information sur la procédure d'inscription aux pages 7 et 8, et à www.lexisnexis.ca/facultes.

Notre Soutien à la clientèle peut vous offrir de l'aide relativement aux codes d'identification. Les étudiants ou les membres du personnel peuvent téléphoner au 1-800-387-0899 ou faire parvenir un courriel à service@lexisnexis.ca.

Lexis Advance® Quicklaw®

Lexis Advance Quicklaw est l'évolution de notre solution de recherche juridique. Il facilite davantage votre processus de recherche et il rend le contenu le plus fiable au Canada encore plus pratique. Nous sommes ravis d'annoncer que l'accès à Lexis Advance Quicklaw sera disponible à tous les utilisateurs admissibles au Programme pour les facultés de droit de LexisNexis® Quicklaw® cet automne.

Veillez noter que pour le moment, Lexis Advance Quicklaw et ses documents de soutien sont seulement disponibles en anglais, alors que le développement de la version française est en cours.

Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec nous à facultesdedroit@lexisnexis.ca

Découvrez comment Quicklaw peut aider les étudiants de droit à réussir.

Pour plus d'information, visitez www.lexisnexis.ca/facultes.

Pour de l'assistance gratuite et personnalisée, communiquez avec le Soutien à la clientèle.

1-800-387-0899 | service@lexisnexis.ca

Semaine : de 7 à 23 h (HE)

Fin de semaine : de 9 à 23 h (HE)

Grâce à Quicklaw, les étudiants pourront ...

- Faire leurs travaux de manière plus efficace.
- Développer des aptitudes professionnelles en recherche juridique.

Ce document vise à préciser les conditions d'utilisation des codes d'identification pour les utilisateurs des facultés de droit du service Quicklaw.

1. Conditions générales régissant l'utilisation à des fins éducatives

Les codes d'identification pour les utilisateurs des facultés de droit* servent à des fins éducatives ainsi qu'aux programmes d'aide juridique offerts par les facultés de droit.

Les codes d'identification pour les utilisateurs des facultés de droit ne doivent pas être utilisés par ou pour :

- des cabinets d'avocats ou des entreprises commerciales
- des organismes gouvernementaux ou sans but lucratif ou des oeuvres caritatives
- des professeurs effectuant de la recherche en vertu d'un contrat avec un cabinet d'avocats ou un organisme gouvernemental
- des groupes impliqués ou autrement participant à des litiges d'intérêt public
- des avocats saisis d'un dossier en vertu d'un certificat d'aide juridique
- des avocats fournissant des services juridiques gratuitement ou à prix réduit

2. Création de recueils jurisprudentiels et de sites Web à l'aide de documents extraits de LexisNexis Canada

Utilisation de matériel en ligne

Un établissement d'enseignement peut afficher un lien vers un article si les étudiants utilisent leur propre code d'identification pour accéder au service Quicklaw et récupérer leur propre exemplaire de l'article. Un établissement d'enseignement ne peut afficher sur son site intranet un article extrait de Quicklaw, de LexisNexis® à *lexis.com*®, de LexisNexis® *Academic* ou de tout autre service de recherche de LexisNexis®. **Remarque :** L'utilisation par l'étudiant d'un code d'identification et d'un mot de passe pour accéder à un réseau ou à une bibliothèque d'un collège ou d'une université afin d'ouvrir une session Quicklaw répond au critère « leur propre code d'identification pour accéder au service Quicklaw » susmentionné.

Toutes les modalités d'utilisation particulières applicables sont disponibles dans chacun des services de recherche.

Un établissement d'enseignement abonné peut créer des blocs de cours (sous forme imprimée ou numérique) dans la mesure permise par le coordonnateur des autorisations de LexisNexis. Le formulaire de demande d'autorisation, accessible à www.lexisnexis.com/terms/copyright-permission-info.aspx, doit inclure des informations telles que l'objet de la demande (pour l'utilisation à des fins éducatives ou dans le cadre d'une FJP, indiquez le nom du cours/séminaire, du commanditaire/de l'université ainsi que la date et le lieu où les blocs seront présentés); le nombre de copies à produire; les références exactes ou la description

des documents qui seront distribués, et la méthode de distribution.

Aucuns frais ne sont associés à l'autorisation d'une demande de reproduire le contenu pour l'utilisation dans un recueil jurisprudentiel.

Utilisation de documents imprimés

Si LexisNexis Canada autorise l'utilisation du contenu tiré d'une publication imprimée dont LexisNexis Canada possède les droits d'auteur, aucuns frais ne seront associés à son utilisation. La mention de provenance suivante doit figurer dans toute reproduction : « Tiré de [nom, etc., de la publication], et reproduit avec la permission de l'éditeur, LexisNexis Canada inc. » Il n'y a aucun document à signer.

Pour demander l'autorisation de reproduire des documents à partir d'un des produits imprimés de LexisNexis Canada, veuillez communiquer avec notre département de Demande d'autorisation d'utilisation de matériel protégé à Permissions@lexisnexis.com. Veuillez fournir des détails sur les documents et la manière dont ils seront utilisés.

Afin d'assurer le maintien du programme pour les facultés de droit, LexisNexis Canada considère que l'utilisation abusive des codes d'identification pour les utilisateurs des facultés de droit constitue une rupture de contrat. Les recours peuvent comprendre, entre autres, l'annulation permanente du code d'identification. Pour toute question concernant les contrats, communiquez avec **Sally Habashy**, Gestionnaire de programme, Préférence académique à sally.habashy@lexisnexis.ca.

Pour de l'assistance gratuite et personnalisée, communiquez avec le Soutien à la clientèle.

1-800-387-0899 | service@lexisnexis.ca

Semaine : de 7 à 23 h (HE)

Fin de semaine : de 9 à 23 h (HE)

* Les étudiants poursuivant leurs études, les professeurs et les bibliothécaires qui possèdent déjà un code d'identification Quicklaw et un mot de passe **ne doivent pas s'inscrire à nouveau**. Les personnes ayant égaré ou oublié leur code d'identification et mot de passe sont priées de communiquer avec le Soutien à la clientèle au 1-800-387-0899 ou à service@lexisnexis.ca.

Procédure Quicklaw® d'inscription en ligne

Grâce à Quicklaw, les étudiants pourront ...

- Faire leurs travaux de manière plus efficace.
- Développer des aptitudes professionnelles en recherche juridique.

Inscrivez-vous à Quicklaw dès aujourd'hui et obtenez l'accès au service de recherche en ligne le plus complet au Canada.

L'inscription est simple. Créez votre code d'identification et mot de passe personnalisés que vous pouvez utiliser **en tout temps de n'importe quel endroit**. Pour vous inscrire, suivez les étapes à droite et à la page suivante lorsque vous serez branché au réseau informatique de votre faculté ou de votre bibliothèque de droit.

Pour vous inscrire à titre d'étudiant :

1. Une fois branché au réseau de votre faculté ou de votre bibliothèque de droit, allez à www.lexisnexis.ca/acces_fr_Quicklaw.
2. Cliquez sur le bouton **Maintenant** au bas de l'écran.
3. Remplissez les champs obligatoires dans le **formulaire d'inscription** à l'écran. Les champs obligatoires sont signalés à l'aide d'un astérisque *.

Remarques :

- 1) Après avoir cliqué le bouton **Valider**, vous serez invité à remplir tous les champs obligatoires que vous avez omis de remplir.
 - 2) Dans le champ adresse électronique, nous vous recommandons d'utiliser le courriel de votre institution (faculté de droit / université).
4. Sélectionnez **Étudiant(e)** dans le menu déroulant **Type d'utilisateur**.

IMPORTANT :

Les étudiants poursuivant leurs études, les professeurs et les bibliothécaires qui possèdent déjà un code d'identification Quicklaw et un mot de passe **ne doivent pas s'inscrire à nouveau**. Les personnes ayant égaré ou oublié leur code d'identification et mot de passe sont priées de visiter la page www.lexisnexis.ca/acces_fr_Quicklaw et choisir soit "mot de passe oublier?" ou "code d'accès oublier?". Vous pouvez aussi toujours communiquer avec le soutien à la clientèle au **1-800-387-0899** ou à service@lexisnexis.ca

5. Sélectionnez **Droit** dans le menu déroulant **Programme**.
6. Créez un **code d'utilisateur** (de 8 à 25 caractères) et un **mot de passe** (de 8 à 50 caractères, y compris au moins un caractère alphabétique et un caractère numérique).
7. Sélectionnez une **question de sécurité** et la **réponse**.
8. Cliquez sur **Valider**.
9. Lisez l'information à l'écran, puis cliquez sur le bouton **OK** pour poursuivre.
10. Cliquez sur le lien **Voir les Conditions d'utilisation**.
11. Cliquez sur le bouton **J'accepte ou Je n'accepte pas**.

Remarque : Vous devez accepter les modalités pour accéder au service Quicklaw.

Déconnexion :

1. Cliquez sur le lien **Déconnexion** dans le coin supérieur droit de l'écran.
2. Dans la fenêtre qui apparaît, sélectionnez l'option **Cliquez ici si vous souhaitez que vos éléments d'identification ne soient plus enregistrés**. Nous vous recommandons fortement de le faire si vous vous branchez depuis un laboratoire informatique ou de tout autre poste de travail public.

Pour vous inscrire à titre de professeur ou de bibliothécaire :

1. Suivez les étapes de **1 à 3** de la portion d'inscription à titre d'étudiant à la page précédente.
2. Sélectionnez **Autres** dans le menu déroulant **Type d'utilisateur**. Un formulaire légèrement différent apparaîtra.
3. Indiquez le **Poste** que vous occupez et votre **Programme** dans les boîtes respectives.
4. Suivez les étapes de **6 à 11** dans la portion d'inscription à titre d'étudiant à la page précédente.

Pour vous inscrire ultérieurement :

Si vous avez cliqué sur le bouton **S'inscrire plus tard** au bas de la page de connexion, la fenêtre **Conditions d'utilisation** apparaît.

1. Cliquez sur le lien **Voir les Conditions d'utilisation**, puis sur le bouton **Valider** pour accéder au service Quicklaw. Vous ne serez pas en mesure de personnaliser l'accès, et vous pourrez avoir accès à une sélection réduite de sources. Pour obtenir l'accès complet et personnalisé, vous devez vous inscrire.
2. Cliquez sur le lien **Personnaliser** dans le coin supérieur droit de l'écran d'inscription Quicklaw.

www.lexisnexis.ca/facultes

Aide à la recherche et soutien technique concernant les codes d'identification et les mots de passe personnalisés et gratuits (en français et en anglais) :

1-800-387-0899 | service@lexisnexis.ca

Semaine : de 7 à 23 h (HE)

Fin de semaine : de 9 à 23 h (HE)

Grâce à Quicklaw, les étudiants pourront ...

- Faire leurs travaux de manière plus efficace.
- Développer des aptitudes professionnelles en recherche juridique.

L'une de nos priorités est de fournir aux étudiants la formation nécessaire pour les aider à utiliser efficacement le service Quicklaw. LexisNexis offre aux étudiants et aux membres du personnel des séances de formation complémentaires en français et en anglais. La formation est dispensée depuis les facultés de droit, les bureaux de LexisNexis au Canada et par les sessions de formation sur le Web.

LexisNexis offre la formation directement depuis les laboratoires de votre institution. La page Web **Ma faculté** à www.lexisnexis.ca/facultes affiche la liste complète des séances de formation offertes à votre faculté. Si aucune séance n'est prévue, communiquez avec le représentant LexisNexis pour votre institution, ou le Soutien à la clientèle au **1-800-387-0899** ou à formation@lexisnexis.ca pour organiser une séance avec un formateur professionnel à votre établissement. Les étudiants et les membres du personnel peuvent également remplir le formulaire à www.lexisnexis.ca/fr/support/training/training-schedule.aspx pour vous inscrire à des séances complémentaires prévues dans les divers bureaux LexisNexis au Canada participants, ou visitez <https://lexisnexiscanada-fr.webex.com> pour vous inscrire à une séance de formation sur le Web.

Nous offrons des séances générales et adaptées (voir à la page suivante pour plus de détails). Il est également possible d'organiser des séances personnalisées portant sur un domaine du droit déterminé ou sur un sujet en particulier.

Les séances peuvent être dispensées en soirée ou les fins de semaine, si désiré. Pour discuter des besoins spécifiques de votre institution en matière de formation, communiquez avec le représentant LexisNexis de votre institution (visitez la page Web **Ma faculté** à www.lexisnexis.ca/facultes) ou avec le Soutien à la clientèle au **1-800-387-0899** ou à formation@lexisnexis.ca.

FORMATION SUR LE WEB

LexisNexis offre des séances de formation complémentaires sur le Web. Ces séances de formation en ligne permettent d'accéder à la formation sur Quicklaw par Internet. Cette méthode est idéale pour les utilisateurs en région éloignée ou pour ceux qui ne peuvent se rendre facilement à une séance de formation dans nos bureaux régionaux de LexisNexis. Vous n'aurez besoin que d'un téléphone et d'un ordinateur doté de l'accès Internet à haute vitesse. Pour connaître les séances à venir ou pour vous inscrire, visitez <https://lexisnexiscanada-fr.webex.com>.

Séances générales

Vous verrez comment interroger la plus vaste collection de sources d'information primaire et secondaire au Canada à l'aide des fonctionnalités avancées suivantes : formulaires de recherche par type de contenu pour repérer des types de documents spécifiques tels que des décisions judiciaires, des décisions administratives, des documents législatifs, y compris la série *Halsbury's® Laws of Canada* et l'*Abrégé de jurisprudence au Canada*; options d'affichage et de répartition dynamiques des résultats pour améliorer l'affichage, la répartition et l'organisation des résultats; archivage des recherches et des derniers documents visualisés pour assurer un suivi des recherches importantes. Découvrez comment effectuer une recherche de décisions à l'aide des noms des parties, des références ou de mots-clés; comment naviguer parmi les résultats et affiner la recherche; la transmission des résultats; et l'utilisation des services *QuickCITE®* jurisprudence et *QuickCITE®* législation pour obtenir le traitement judiciaire de décisions et de dispositions législatives. Nous traiterons également de nos **collections exclusives** dont la série *Halsbury's Laws of Canada*, l'*Abrégé de jurisprudence au Canada*, la collection Quantum du Canada, nos bulletins de signalement, *Barron's Canadian Law Dictionary*, Termes et locutions en droit canadien, et les formulaires et modèles pour les avocats-conseils.

Séances personnalisées

Les séances personnalisées sont offertes sur demande. Voici certaines des plus en demande : séances thématiques sur un domaine de droit particulier; séances sur nos collections de documents législatifs; séances avancées à l'intention des bibliothécaires; séances d'appoint à l'intention des stagiaires et des étudiants inscrits à des cours; séances sur nos collections du Royaume-Uni ou du Commonwealth; séances d'information sur le droit américain, et séances sur la recherche efficace. Pour plus d'information, communiquez avec le représentant LexisNexis de votre institution (visitez la page Web **Ma faculté** à www.lexisnexis.ca/facultes) ou avec le Soutien à la clientèle au 1-800-387-0899 ou à formation@lexisnexis.ca.

Pour de l'assistance gratuite et personnalisée, communiquez avec le Soutien à la clientèle.

1-800-387-0899 | service@lexisnexis.ca

Semaine : de 7 à 23 h (HE)

Fin de semaine : de 9 à 23 h (HE)

Grâce à Quicklaw, les étudiants pourront ...

- Faire leurs travaux de manière plus efficace.
- Développer des aptitudes professionnelles en recherche juridique.

Soutien à la clientèle : **1-800-387-0899** ou service@lexisnexis.ca

7 h à 23 h HE du lundi au vendredi | 9 h à 23 h HE le week-end

Matériel de formation et démonstrations : www.lexisnexis.ca/fr-ca/formation-et-soutien/materiel-de-soutien.page

Formation gratuite : formation@lexisnexis.ca



martindale.com® Connected
<http://community.martindale.com>



Twitter
www.twitter.com/LexisNexisCan



Facebook
www.facebook.com (recherchez "LexisNexis Canada")

YouTube™
www.youtube.com/LexisNexisCanada

En plus de la jurisprudence (décisions judiciaires et administratives) et de documents législatifs (lois et règlements), nous fournissons l'accès à :

- *Halsbury's® Laws of Canada*
- *Abrégé de jurisprudence du Canada*
- Les services *QuickCITE®* jurisprudence et *QuickCITE®* législation
- Termes et locutions en droit canadien
- Revues juridiques canadiennes et internationales
- Jurisprudence internationale de pays sélectionnés
- Bulletins électroniques de signalement
- Formulaires et modèles
- Services d'actualité et d'information sur le monde des affaires
- Et bien plus encore!

Remarque:

Les étudiants poursuivant leurs études, les professeurs et les bibliothécaires qui possèdent déjà un code d'identification Quicklaw et un mot de passe **ne doivent pas s'inscrire à nouveau**. Les personnes ayant égaré ou oublié leur code d'identification et mot de passe sont priées de visiter la page www.lexisnexis.ca/acces_fr_Quicklaw et choisir soit "mot de passe oublier?" ou "code d'accès oublier?". Vous pouvez aussi toujours communiquer avec le soutien à la clientèle au **1-800-387-0899** ou à service@lexisnexis.ca

Procédure d'inscription en ligne :

1. Une fois branché au réseau de votre faculté ou de votre bibliothèque de droit, allez à www.lexisnexis.ca/acces_fr_Quicklaw.
2. Cliquez sur le bouton « S'inscrire maintenant » au bas de l'écran.
3. Remplissez tous les champs obligatoires dans le formulaire d'inscription affiché. Dans le champ « Adresse électronique », nous recommandons d'utiliser l'adresse courriel de votre institution (faculté de droit / université).
4. Sélectionnez « Étudiant(e) » dans le menu déroulant Type d'utilisateur.
5. Sélectionnez Droit dans le menu déroulant Programme.
6. Créez un code d'identification (de 8 à 25 caractères) et un mot de passe (de 8 à 50 caractères comprenant au moins un caractère alphabétique et un caractère numérique).
7. Sélectionnez une question de sécurité et la réponse.
8. Cliquez sur « Valider ».
9. Lisez l'information affichée à l'écran, puis cliquez sur le bouton « OK » pour poursuivre.
10. Cliquez sur le lien « Voir les Conditions d'utilisation ».
11. Cliquez sur le bouton « J'accepte » ou « Je n'accepte pas ». (Vous devez accepter les conditions d'utilisation pour accéder au service Quicklaw.)
12. Pour vous déconnecter, cliquez sur le lien « Déconnexion » dans le coin supérieur droit de l'écran.



LexisNexis Canada inc.
123 Commerce Valley Drive East, bureau 700
Markham (Ontario)
L3T 7W8 CANADA

www.lexisnexis.ca/facultes

Communiquer avec nous afin d'en savoir plus sur le Programme pour les facultés de droit de LexisNexis® Quicklaw®.

Renseignements généraux

Sally Habashy
Gestionnaire de programme, Préférence académique

438-837-6810

sally.habashy@lexisnexis.ca

Demandes de renseignements de vente

Lynn Giddings
Responsable des ventes, marché académique

1-877-318-4966

lynn.giddings@lexisnexis.ca